



CTM budgétaire – 28 septembre 2017

Nicolas HULOT

Ministre d'Etat, ministre de la transition écologique et solidaire,

Jacques MEZARD

Ministre de la cohésion des territoires

Elisabeth BORNE

Ministre de la transition écologique, chargée des transports

Le 29 juin, la FSU rencontrait les ministres. Ils nous expliquaient avoir déjà fait état aux ministres de Bercy que le grand ministère avait déjà beaucoup donné. Nicolas Hulot ajoutait qu'il souhaite sa présence utile, mais que si tout doit se jouer au forceps, ce sera voué à l'échec.

Nous donnions alors rendez-vous au projet de budget 2018 !

Qu'en est-il ?

Un discours ambitieux et volontariste du ministre d'Etat

Nicolas HULOT, ministre d'Etat, fait avec toute la conviction dont il sait faire preuve, une présentation ambitieuse de sa [feuille de route](#), qui l'est somme toute légèrement moins ...

« La transition écologique, c'est rendre irréversible des choix fondamentaux. Il s'agit d'une transformation sociétale, intégrant la transformation de tous les secteurs économiques.

Les enjeux, nous les partageons : meilleure qualité de vie, meilleure santé, plus de solidarité, d'emploi, d'innovation.

Il faut de la prévisibilité, accompagnée d'irréversibilité et y associer de la progressivité Il faut donc des mesures structurantes de long terme.

Les plus démunis sont souvent les moins adaptés pour faire face au changement climatique ; ce sont les plus vulnérables.

Les mesures prises doivent prendre en compte cette notion non négociable. 3 axes :

- *Développer une politique ambitieuse Energie/Climat ;*
- *Notre modèle de développement est à bout de souffle ; la transition écologique passe par l'économie sociale et solidaire ;*
- *Protéger les français avec un environnement plus sain, plus sûr, dans le respect des équilibres naturels ; défendre la biodiversité. »*

En précisant qu'il ne fallait pas pour autant sacrifier le court terme au long terme.

Il esquisse ainsi un projet de société de long terme, auquel nous ne pouvons qu'adhérer !

Elisabeth BORNE (Transports) met en avant la priorité de sa [feuille de route](#) donnée à l'amélioration des transports du quotidien et ainsi à la rénovation des infrastructures existantes. Priorité sera donnée à la poursuite des Contrats de Plan Etat-Région (donc au respect des engagements pris) ! Des mots qui cachent mal l'absence de moyens.

Jacques MEZARD (Cohésion des Territoires) qualifie sa [feuille de route](#) « d'ambitieuse avec des contraintes budgétaires importantes ». Il entend avoir une vision au-delà du quinquennat.

Concernant le logement, il dénonce un système pervers et entend réformer avant la fin de l'année les aides au logement. Il annonce vouloir amplifier la « rénovation urbaine », avec des crédits sanctuarisés au niveau de 2017.

Enfin concernant la cohésion des territoires, il annonce la création d'une nouvelle agence nationale de la cohésion des territoires. Quant à la feuille de route, elle devrait émerger des assises de la mobilité ... à compter de 2019 donc !

Mais des moyens une nouvelle fois en régression, qui ne suivent pas !

Moyens financiers

En l'absence d'éléments détaillés financiers précis sur le budget communiqué par les ministères, ce qui est annoncé ou que l'on sait :

- Un budget qui reste globalement stable,
- L'économie sociale et solidaire dotée de 15 M€,
- Les moyens d'action du programme Eau / Biodiversité augmentés de 5M€,
- Le programme risque : pas de promesse en l'absence de crédit ...

Et du côté des opérateurs :

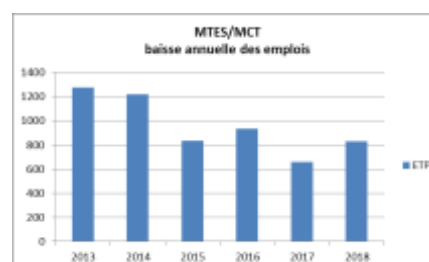
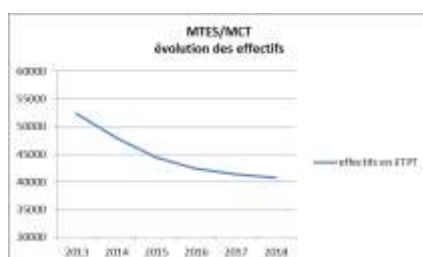
- Les agences de l'eau voient leurs XI^e programmes sacrifiés face à Bercy : baisse du plafond des recettes, nouveau mécanisme annuel de ponction budgétaire.
- L'Etat abandonne le financement de la subvention pour charge de service public de l'ONCFS et des parcs nationaux ; la charge financière revient aux agences de l'eau et vient s'ajouter au financement préexistant de l'AFB, pour un total de 297 M€ !
- Baisse des autorisations d'engagement de l'ADEME de 10% mais augmentation des 36% des crédits de paiement pour s'attaquer au problème de trésorerie.

Moyens humains

Avoir de l'ambition de long terme, certes, mais quels moyens pour commencer à la mettre en œuvre ?

Au sein de l'État, le **ministère** de la transition écologique et solidaire est le second contributeur à la baisse des emplois dans ses services (**- 828 ETP**).

Depuis 2013, nos ministères ont ainsi perdus 11 587 emplois !



S'agissant des opérateurs, les suppressions d'emplois portent en premier lieu sur ceux du ministère de la transition écologique et solidaire (- 496 ETP), devant tous les autres ministères. Une baisse des emplois qui se concentre sur quelques établissements particulièrement mis à contribution :

CEREMA (- 103), VNF (-98), METEO France (- 95), Agences de l'eau (-48), ONCFS (-42), IGN (-35)

Deux exemples d'évolution des effectifs :



Telle est la réalité au-delà des affichages : un effort accru de la rigueur budgétaire voulu par le gouvernement ; une évolution que même notre ministre d'Etat ne semble pas en mesure d'enrayer, bien au contraire !

Ce grand écart entre ambitions et moyens ne peut qu'accentuer la pression psychologique sur les agents. Il amplifie le mal-être existant dû à la perte de sens de notre travail dans un contexte de réorganisations incessantes : abandons de missions traditionnelles, nouvelles missions sans moyens, incapacité à assumer correctement des commandes incohérentes.

Et de nouvelles alertes :

Après le transfert des budgets de fonctionnement des DREALs aux préfets de région (changement de BOP), on découvre dans la feuille de route du ministère de l'intérieur que :

« Il faut regrouper les compétences et les énergies qui existent dans l'administration déconcentrée de l'État au service du territoire et des populations, renforcer la déconcentration, pour que les politiques nationales et régionales soient appliquées avec l'intelligence des situations locales et mutualiser les moyens, chaque fois que nécessaire, pour renforcer leur efficacité. »

La réforme de l'administration territoriale n'est donc pas achevée : armé de la faculté nouvelle de déroger à la norme réglementaire lorsque cela est nécessaire, le préfet pourra être l'autorité en position de fédérer les expertises d'État, de mobiliser la technicité des réseaux régionaux et centraux de l'État en tant que de besoin et d'assurer les fonctions d'interlocuteur de tous les acteurs locaux. Il lui reviendra de gérer au niveau régional comme au niveau départemental avec fluidité les ressources disponibles, pour le compte de tous et dans la transparence, en rendant des comptes et sur la base d'objectifs précis de gestion. »

Ainsi, après les directions départementales interministérielles, on voit poindre la perspective de directions régionales interministérielles sous l'autorité exclusive du préfet ; le retour de l'administration napoléonienne, en quelque sorte !

Les réponses du XIX^e siècle pour faire face aux défis du XXI^e siècle ! Vous parliez d'innovation ?

La FSU a toujours été opposée à la création des directions départementales interministérielles, estimant qu'une ligne hiérarchique claire devait exister du ministre au département pour une bonne mise en œuvre de ses politiques.

Pour les mêmes raisons nous nous opposerons à ce type de projet !

Qui plus est, nous n'avons cessé d'alerter le ministre, la secrétaire générale et le DRH sur les impacts très négatifs des réorganisations incessantes, en particulier sur la santé physique et mentale des agents.

Une nouvelle réorganisation, à court terme, des DREAL n'est pas envisageable !